

PROCÈS-VERBAL

Décision de l'associé unique

Transfert du siège social

Société : 24 INVEST GROUP

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL)

Au capital de 100 €

Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 940 840 978

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

L'an 2026,

Le 25 février,

Monsieur **Sacha Martineau**,

Associé unique et gérant de la société 24 INVEST GROUP,

Après avoir rappelé que le siège social de la société est actuellement situé :

60 rue François 1er, 75008 Paris

DÉCIDE :

Article 1 – Transfert du siège social

Le siège social est transféré à compter du 25 février 2026 à l'adresse suivante :

1 RUE Marguerin, 75014 Paris

Article 2 – Modification corrélative des statuts

En conséquence de la décision qui précède, l'article des statuts relatif au siège social est modifié comme suit :

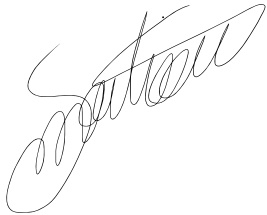
“Le siège social est fixé à :

1 RUE Marguerin, 75014 Paris”

Le reste des statuts demeure inchangé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la décision est adoptée et signée par l'associé unique.

Fait à Paris,
Le 25 février 2026

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sacha Martineau', written in a cursive style.

Sacha Martineau
Associé unique – Gérant